

Conseiller en économie sociale familiale

RNCP41744 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	332
Formacode(s)	44084
Code(s) ROME	K1201, K1305
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

Ministère chargé de la solidarité

Partenaires habilités

86 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 85 à former et organiser l'évaluation et 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFRIS PARIS PARMENTIER	349972638 00010	Former et organiser l'évaluation
ARFIS OI	421003724 00034	Former et organiser l'évaluation
ARFISS	775716152 00019	Former et organiser l'évaluation
ASKORIA	792961617 00018	Former et organiser l'évaluation
ASKORIA	792961617 00026	Former et organiser l'évaluation
ASS JEANNE MANCE	780348462 00042	Former et organiser l'évaluation
ASS LORRAINE FORMAT.RECHER.ACTION SOCIAL	421968249 00019	Former et organiser l'évaluation
ASS LORRAINE FORMAT.RECHER.ACTION SOCIAL	421968249 00027	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE RECHERCHE ET DE FORMATION EN INTERVENTION SOCIALE-OCEAN INDIEN - IRTS REUNION-MAYOTTE - CREA I OI	421003724 00042	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DON BOSCO LYON	779883453 00028	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 86 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp41744-conseiller-en-economie-sociale-familiale/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le conseiller en économie sociale familiale exerce ses fonctions dans le champ de l'action sociale et médico-sociale dans le respect de la définition du travail social figurant à l'article D. 142.1-1 du code de l'action sociale et des familles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne : alimentation-santé-hygiène, budget, consommation, environnement-énergie, habitat-logement, numérique et vie quotidienne.

A partir de son expertise scientifique et technique dans les domaines de la vie quotidienne, le conseiller en économie sociale familiale établit une relation qui prend en compte les singularités, les aspirations et les potentialités de la personne accueillie ou accompagnée ou du groupe dont il veille à favoriser l'expression, la participation et l'autodétermination.

Son intervention s'effectue dans le respect du projet d'établissement et repose sur un accompagnement social individuel et collectif dans les domaines de la vie quotidienne visant à transmettre des savoirs et des savoir-faire et à accompagner leur appropriation, et s'inscrivant dans une temporalité adaptée. Dans ce cadre, le conseiller en économie sociale familiale met en œuvre des actions de conseil, d'information, d'animation, de formation avec la personne ou le groupe pour prévenir ou accompagner les situations de vulnérabilité socio-économique. Il assure un rôle de coordination et de médiation pour favoriser l'aboutissement des démarches et une fonction d'interface dans l'accès aux droits et aux services afin d'accompagner la personne dans l'exercice de sa citoyenneté.

Le conseiller en économie sociale familiale travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle ou pluridisciplinaire et s'inscrit dans des coopérations territoriales et des dynamiques de développement social. Il participe à la coordination des actions nécessaires à la mise en œuvre du parcours de la personne et apporte une expertise fondée sur ses connaissances scientifiques et techniques, ses connaissances des besoins de la personne, des recommandations de bonnes pratiques spécifiques à son cadre d'intervention, des transformations des politiques publiques et du territoire.

Le conseiller en économie sociale familiale inscrit ses actions dans une démarche réflexive et développe un positionnement adéquat en articulant les cadres légaux et éthiques de la profession. Cette approche garantit une intervention respectueuse des droits et des besoins de la personne accompagnée.

Dans un but de transmission de connaissances et savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le conseiller en économie sociale familiale participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

ACTIVITÉS VISÉES

- Conseiller, informer, former et orienter les personnes accompagnées dans les domaines de la vie quotidienne.
- Mettre en œuvre un accompagnement social individuel et collectif dans une dimension socio-économique et éducative.
- Mettre en œuvre un accompagnement social individuel et collectif à visée préventive et inclusive dans le respect des principes éthiques et déontologiques.
- Inscrire ses pratiques dans une démarche réflexive permettant d'analyser les enjeux de la relation professionnelle, d'ajuster son positionnement et d'assurer son développement professionnel.
- Actualiser en continu ses connaissances dans les domaines des politiques de cohésion sociale, des besoins des populations et des pratiques d'intervention afin de concevoir des réponses adaptées aux réalités du territoire.
- Développer des coopérations partenariales et intersectorielles permettant de coconstruire un diagnostic partagé et de travailler en réseau dans une logique de réduction des inégalités sociales et environnementales.
- Gérer ses activités professionnelles quotidiennes de manière autonome et concertée avec l'équipe dans l'intérêt de la qualité de service.
- Mobiliser les différents outils et techniques de communication en fonction des objectifs et des interlocuteurs visés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Concevoir, mettre en œuvre des actions de conseil, d'information, d'animation et de formation dans les domaines de la vie quotidienne.
- Assurer une fonction d'interface entre la personne, les services et les institutions.
- Coconstruire et coordonner des accompagnements éducatifs budgétaires.
- Soutenir le développement de l'autodétermination et la participation de la personne dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et l'adaptation de son projet.
- Coconstruire, coordonner et évaluer un projet collectif d'action sociale ou de développement social à visée

préventive, participative et inclusive.

- Conduire une analyse réflexive et éthique prenant en compte les enjeux institutionnels, les pratiques professionnelles et la complexité d'une demande ou d'une situation rencontrée.
- Mobiliser et développer ses ressources dans les dimensions émotionnelles, corporelles et sociales.
- Assurer une veille professionnelle et diffuser les informations de façon appropriée.
- Mobiliser une expertise sectorielle à partir d'un diagnostic partagé avec les parties prenantes sur un territoire.
- Développer des dynamiques partenariales et coopérer en réseau dans une logique de continuité des parcours.
- Intégrer les questions environnementales et de la transition écologique dans la construction des réponses adaptées et innovantes aux besoins du territoire.
- Prévoir et organiser ses activités professionnelles.
- Adapter sa manière de communiquer aux enjeux des interactions professionnelles.
- Appréhender et mobiliser des outils numériques en fonction des besoins et des situations rencontrées.
- Agir en responsabilité et coopérer au sein d'une équipe.
- S'investir dans une démarche qualité et d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Blocs de compétences

RNCP41744BC01 — Concevoir et conduire un accompagnement social dans les domaines de la vie quotidienne

LISTE DE COMPÉTENCES

- Concevoir, mettre en œuvre des actions de conseil, d'information, d'animation et de formation dans les domaines de la vie quotidienne.
- Assurer une fonction d'interface entre la personne, les services et les institutions.
- Coconstruire et coordonner des accompagnements éducatifs budgétaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences repose sur des épreuves de contrôle continu et sur une épreuve conclusive.

Le contrôle continu autorise une grande diversité de types d'évaluation : épreuves écrites et orales, en présentiel ou en ligne, rendus de travaux, réalisation de projets individuels ou collectifs, etc.

L'épreuve conclusive consiste en la rédaction et la soutenance d'un dossier d'analyse du parcours de formation et de réflexion sur le métier. Elle s'inscrit dans une perspective réflexive du candidat sur ses expériences, l'évolution de ses compétences et sa posture professionnelle tout au long de son parcours de formation.

RNCP41744BC02 — Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Soutenir le développement de l'autodétermination et la participation de la personne dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et l'adaptation de son projet.
- Coconstruire, coordonner et évaluer un projet collectif d'action sociale ou de développement social à visée préventive, participative et inclusive.
- Conduire une analyse réflexive et éthique prenant en compte les enjeux institutionnels, les pratiques professionnelles et la complexité d'une demande ou d'une situation rencontrée.
- Mobiliser et développer ses ressources dans les dimensions émotionnelles, corporelles et sociales.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences repose sur l'organisation d'épreuves de contrôle continu.

Le contrôle continu autorise une grande diversité de types d'évaluation : épreuves écrites et orales, en présentiel ou en ligne, rendus de travaux, réalisation de projets individuels ou collectifs, etc.

RNCP41744BC03 — S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale

LISTE DE COMPÉTENCES

- Assurer une veille professionnelle et diffuser les informations de façon appropriée.
- Mobiliser une expertise sectorielle à partir d'un diagnostic partagé avec les parties prenantes sur un territoire.
- Développer des dynamiques partenariales et coopérer en réseau dans une logique de continuité des parcours.
- Intégrer les questions environnementales et de la transition écologique dans la construction des réponses adaptées

et innovantes aux besoins du territoire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences repose sur l'organisation d'épreuves de contrôle continu.
Le contrôle continu autorise une grande diversité de types d'évaluation : épreuves écrites et orales, en présentiel ou en ligne, rendus de travaux, réalisation de projets individuels ou collectifs, etc.

RNCP41744BC04 — S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social

LISTE DE COMPÉTENCES

- Prévoir et organiser ses activités professionnelles.
- Adapter sa manière de communiquer aux enjeux des interactions professionnelles.
- Appréhender et mobiliser des outils numériques en fonction des besoins et des situations rencontrées.
- Agir en responsabilité et coopérer au sein d'une équipe.
- S'investir dans une démarche qualité et d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences repose sur l'organisation d'épreuves de contrôle continu.
Le contrôle continu autorise une grande diversité de types d'évaluation : épreuves écrites et orales, en présentiel ou en ligne, rendus de travaux, réalisation de projets individuels ou collectifs, etc.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le conseiller en économie sociale familiale exerce dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Il peut travailler dans des établissements qui relèvent du secteur public, du secteur privé non lucratif ou du secteur privé lucratif. Il intervient au profit de tout public rencontrant une problématique de vie quotidienne.
A titre d'exemples, il peut exercer dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, auprès d'un bailleur public ou privé, dans un hôpital, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, un foyer de jeunes travailleurs, un foyer d'accueil ou un centre social.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES
Conseiller en économie sociale familiale

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	1 549 €
Familles professionnelles (FAP)	T2A60 — Aides à domicile et auxiliaires de vie · tension 5/5 (Très élevée) V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	79 473
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	T2A60 — Aides à domicile et auxiliaires de vie V4X85 — Professionnels de l'action sociale

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Etre titulaire du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale ou du diplôme d'Etat d'assistant de service social, du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, de diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé.
- Remplir les conditions fixées par l'article D. 613-40 du code de l'éducation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

- 1° Un enseignant-chercheur, président du jury.
- 2° Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury.
- 3° Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury.
- 4° Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant.
- 5° Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- 1° Un enseignant-chercheur, président du jury.
 - 2° Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury.
 - 3° Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury.
 - 4° Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant.
 - 5° Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés.
- Lorsque le jury est nommé par le préfet de région, son président est désigné après avis des recteurs d'académie concernés.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

- 1° Un enseignant-chercheur, président du jury.
- 2° Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury.
- 3° Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury.
- 4° Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant.
- 5° Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- 1° Un enseignant-chercheur, président du jury.
- 2° Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury.
- 3° Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury.
- 4° Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant.
- 5° Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — VAE

- 1° Un enseignant-chercheur, président du jury.
- 2° Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury.
- 3° Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury.
- 4° Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant.
- 5° Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 480 €
Selon la branche	6 165 € – 7 290 €
Prise en charge	Branches concernées
6 480 €	Valeur par défaut · 204 branches
7 290 €	CPNE Familles rurales, CPNEF de l'HABITAT ET LOGEMENT ACCOMPAGNÉS, CPNEF des acteurs du lien social et familial (ALISFA), CPNEFP de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile
6 885 €	CPNE de l'immobilier
6 674 €	CPNE-FP du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif
6 521 €	CPNE Ateliers et chantiers d'insertion
6 357 €	CPNEFP de la Mutualité Sociale Agricole
6 165 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2031
Date de dernière délivrance possible	31/08/2033

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP42424

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36938, RNCP37675, RNCP37676, RNCP37677, RNCP37679

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Arrêté du 6 octobre 2025 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale - Légifrance

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41744/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	50
Organismes gestionnaires (CFA)	38
Organismes formateurs	44
Régions couvertes	13
Départements couverts	38
Organismes certifiés Qualiopi	44
Sessions	de 08/2025 à 02/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).